l* agence actions territoires

Commune de
Lignan-sur-Orb (34)

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
Première modification simplifiée

Prescription	Arrêt	Publication	Aprobation
02 octobre 2019	-	15 octobre 2019	27 janvier 2020

approbation

4.1 - Plan de Zonage
Commune
échelle 1/2500

l* agence actions territoires
14b rue Toiras - 34 000 Montpellier
tél : 04 48 78 20 90 lagence-at@lagence-at.com

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

1	Élargissement du carrefour	Commune	3 m2
2	Création d'un chenal de crue, ruisseau de Corneilhan	Commune	5 680 m2
3	Amélioration de la desserte	Commune	667 m2
4	Prolongement chemin de la Rajole	Commune	395 m2
5	Fossé d'interception (emprise 15m) Est du village	Commune	16 825 m2
6	Piétonnier desserte la Rajole (bande de 1,5m)	Commune	304 m2
7	Opération de renouvellement urbain, immeuble Gout	Commune	1 986 m2
8	Voirie desserte La Rajole	Commune	945 m2
9	Voirie desserte La Rajole	Commune	382 m2
10	Voie de bouclage de la ZAC de Montaury	Commune	382 m2
11	Création d'un fossé (bande de 5m)	Commune	3 087 m2
12	Voirie désenclavement supermarché ZAC De Montaury	Commune	683 m2
13	Elargissement voirie primaire ZAC de Montaury	Commune	77 m2
14	Bassin de rétention pour la ZAC Montaury	Commune	8 295 m2
15	hénagement de l'entrée du secteur du Carlet, raccord sur la F	Commune	2 365 m2
16	Château d'eau	CABEM	1 340 m2

ZOOM CENTRE - ECHELLE 1/1000

Légende zonage :

AC	Zone agricole
A0	Zone agricole à valeur paysagère
N	Zone naturelle
NJ	Zone naturelle de jardins
NP	Zone naturelle photovoltaïque
UA	Zone urbanisée du bourg ancien
UB	Zone urbanisée du faubourg
UC	Zone urbanisée mixte
UE	Zone urbanisée activités
Uep	Zone urbanisée d'équipements publics
0-AU 1 et 2	Zone à urbaniser habitat bloquée
I-AU 1 et 2	Zone à urbaniser habitat ouverte

Légende zones spécifiques :

- Emplacement réservé
- Espaces boisés classés existants ou à créer
- Zone de présomption de prescriptions archéologiques
- Éléments ponctuels du patrimoine et du paysage protégés au titre de l'article L 151-19
- Parc protégés au titre de l'article L 151-19
- Bâtis où est autorisé le changement de destination
- Section de route où la création d'accès nouveaux particulier est interdite
- Zone inondable - Atlas des Zone Inondable (AZI)

Secteur dans l'emprise AZI non soumis au PPRI :

- Établissement à caractère stratégique ou vulnérable sont interdit
- Plancher implanté à +0,5 mètre du terrain naturel

PPRi Moyenne Vallée de l'Orb :

- Bu - Zone bleue urbanisée
- R - Zone rouge naturelle
- Ru1 - Zone rouge urbanisée

NORD

0 25 50 75 100 M